

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Mise en œuvre de la troisième tranche du dispositif de vidéoprotection - Demande de subventions auprès de la Métropole Européenne de Lille et du Département du Nord**

N° : VA\_DEC2021\_127

Service : Direction de la relation au citoyen

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décidons

La ville de Villeneuve d'Ascq engage une nouvelle extension de son réseau de vidéoprotection des espaces publics qui comportera 61 caméras supplémentaires.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par :

- La Métropole européenne de Lille, au titre du fonds de concours pour la vidéoprotection, à hauteur de 100 000 €.
- Le Département du Nord, au titre du volet sécurité aux abords des établissements scolaires des projets territoriaux structurants, à hauteur de 81 352 €.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 928 024 € H.T., dont 203 379 € H.T. pour l'installation des 17 caméras situées aux abords d'établissements scolaires.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 9 avril 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179367A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 15 avril 2021

**Ville de Villeneuve d'Ascq**  
**Décision**



**Objet : Mise en œuvre de la troisième tranche du dispositif de vidéoprotection - Demande de subventions auprès de la Métropole Européenne de Lille et du Département du Nord**

N° : VA\_DEC2021\_127

Service : Direction de la relation au citoyen

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**décisions**

La ville de Villeneuve d'Ascq engage une nouvelle extension de son réseau de vidéoprotection des espaces publics qui comportera 61 caméras supplémentaires.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par :

- La Métropole européenne de Lille, au titre du fonds de concours pour la vidéoprotection, à hauteur de 100 000 €.
- Le Département du Nord, au titre du volet sécurité aux abords des établissements scolaires des projets territoriaux structurants, à hauteur de 81 352 €.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 928 024 € H.T., dont 203 379 € H.T. pour l'installation des 17 caméras situées aux abords d'établissements scolaires.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 9 avril 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :



N° : VA\_DEC2021\_127  
(PROJET : VA\_PROJDEC\_8939)